

PREFET DE L'OISE

Préfecture

Beauvais, le **04 MAI 2018**

Secrétariat Général
Direction des Collectivités Locales
et des élections
Bureau des concours financiers
et du contrôle budgétaire

Affaire suivie par Mme Laëticia PETITPAS
Tél. : 03.44.06.12.55
Fax : 03.44.06.12.56
Courriel : lactitia.petitpas@oise.gouv.fr

Le Préfet de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents des groupements à fiscalité propre
Madame et Messieurs les Sous-Préfets d'arrondissement
Madame le directeur départemental des finances publiques (pour information)

Objet : Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).- déclarations annuelle et complémentaire

L'article R. 2333-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) issu du décret n° 2013-206 du 11 mars 2013 relatif à la taxe locale sur la publicité extérieure prévoit que : « La commune ou l'établissement public de coopération intercommunale qui perçoit la taxe met à la disposition des exploitants de supports publicitaires un formulaire pour la déclaration des supports publicitaires énumérés à l'article L. 2333-7, **conforme au modèle fixé par arrêté** conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales, du ministre chargé du budget et du ministre chargé du commerce. »

L'arrêté du 17 avril 2018 fixant le modèle de formulaire de déclaration des supports publicitaires énumérés à l'article L. 2333-7 du code général des collectivités territoriales a été publié au Journal officiel du 26 avril 2018.

À compter du **1er juillet 2018**, les redevables devront donc **obligatoirement** utiliser les documents ci-après pour leurs déclarations initiale et complémentaire de supports publicitaires.

- Cerfa n°15702*02 : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15702.do
- Notice n° 52156*01 :
<https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=52156&cerfaFormulaire=15702>
- et également dans la rubrique dédiée à la TLPE sur le site service-public.fr :
<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22591>

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information que vous jugeriez utile.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur,



Vincent RENON